

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Formule déposée au centre antipoison de Marseille
Permanence médicale téléphonique : Marseille : 04 91 75 25 25
(24h / 24 et 7 jours / 7)

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ**1.1. Identification de la substance ou du produit :**

Nom commercial: pH PLUS POUDRE B HOME

Références des produits : 104967 (669828) – 104945 (669829)

1.2. Utilisation :

Produit utilisé pour le traitement des eaux potables et la régulation du pH pour le traitement des eaux de piscines.

1.3. Information de la société

(Responsable de mise sur le marché) :

Mr BRICOLAGE-CATENA

1 rue Montaigne

45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN

Tél. : 02 38 43 50 00

Producteur :

AQUALUX

chimie@aqualux.com

ZA de la Massane

13210 Saint Rémy de Provence

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Risques spécifiques :

Symboles de dangers :



Xi- irritant

Risques pour les personnes:

Présente les dangers de sa fonction basique.
Nocif par inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux. Poussières irritantes pour la peau surtout à l'état humide, risque de lésions oculaires graves et d'irritation des voies respiratoires.

Éléments d'étiquetage SGH :

Le carbonate de sodium est actuellement inscrit dans l'annexe VI du règlement (CE) n ° 1272/2008 (indice: 011-005-00-2) et classés comme suit :

- pour les propriétés physique - chimiques : Non classé
- pour les effets sur la santé : irritation oculaire, catégorie 2
- pour l'environnement : Non classé

Étiquetage



Attention

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Les conseils de prudence associés à H319 conformément à l'annexe 1 du règlement CLP, tableau 3.3.5 sont :

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 : Porter des lunettes de sécurité étanches ou un masque facial de protection des yeux et du visage

P305 +P351 +P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 +P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R et S figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 15.

Composants dangereux			Classification	
Désignation	Codes d'identification	% p/p	Symb.	Phrases de risque
Carbonate de sodium Na ₂ CO ₃	N° CAS : 497-19-8 N° CE : 207-838-8 INDEX : 011-005-00-2	≥ 99%	Xi	R : 36 S : 1/2-22-24/25- 26-46

4. PREMIÈRE AIDE

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent : faire appel à un médecin.

NE JAMAIS RIEN FAIRE INGÉRER À UNE PERSONNE INCONSCIENTE.

En cas d'ingestion ou d'inhalation : si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité.

Voie d'exposition	Symptômes et effets	Actions à effectuer
Contact avec la peau	Rougeur avec forte sensation de cuisson, pouvant arriver à la formation de plaies. Irritations au contact de la peau humide. Sécheresse et gerçures de la peau en cas de contacts répétés.	Enlever les vêtements souillés, laver la peau atteinte avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de rougeurs ou douleurs persistantes.
Contact avec les yeux	Douleur forte et larmoiement avec altérations de la vision. Risque de lésions graves ou permanentes de l'œil	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 min en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin.
Ingestion	Risque de brûlure de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac. Douleurs abdominales et faiblesse générale	Rincer la bouche, ne pas faire boire de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.
Inhalation	Mal à la gorge, toux et nausées. En cas d'exposition répétée ou prolongée, risques de maux de gorge ou de saignements de nez.	Eloigner de la source d'exposition, le faire moucher. Transporter la personne à l'air libre. Consulter un médecin.

5. MESURES POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, CO₂. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Agents d'extinction déconseillé : Pas connus.

Dangers spécifiques : sans objet

Équipement spécial de sécurité : Utiliser les équipements de respiration autonome isolants. Ne pas respirer les fumées

6. MESURES A PRENDRE DANS LE CAS DE VERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de précaution individuelle : Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Baliser la zone d'épandage et interdire l'accès aux personnes non autorisées. Intervention limitée au personnel qualifié muni de protections appropriées. Écarter le plus rapidement possible de toute matière incompatible : acides. Porter un vêtement de protection approprié, un masque respiratoire filtrant antiparticule et des lunettes de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Se tenir éloigné d'éventuelles projections.

Mesures de protection de l'environnement : Endiguer et contenir l'épandage. Éviter le rejet direct à l'égout. Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau,...

Méthodes de nettoyage : Balayer et ramasser totalement le produit répandu. Collecter les déchets dans des récipients compatibles en vue de leur élimination (centre de traitement spécialisé).

Neutraliser comme : Neutraliser le reliquat avec précautions: utiliser une solution acide. Ne jamais utiliser d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle approprié (appareil de protection des yeux). Ventiler adéquatement sinon porter un appareil respiratoire approprié.

Eviter les opérations produisant de la poussière. Éviter le contact avec l'eau ou l'humidité. Manipuler à l'abri des matières incompatibles (voir section 10).

Stockage : Dans le récipient d'origine bien fermé, situé dans un endroit sec, bien ventilé.

Bannir tout métal ou objet métallique susceptible de réagir avec dégagement d'hydrogène au contact de l'hydroxyde de sodium. Tenir les récipients éloignés des surfaces humides. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

Matériaux compatibles : Seau polyéthylène ou polypropylène homologué UN.

Autres : Ne pas entreposer dans un récipient d'aluminium ou de zinc.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Protection personnelle recommandée:

Prévoir un renouvellement d'air et ou une aspiration suffisante dans les ateliers.

Prévoir l'installation de douches et des fontaines oculaires.

Protection respiratoire : Masque facial complet équipé avec filtre approprié (antiparticule).

Protection des mains : Gants de protection (polyéthylène)

Protection des yeux : Lunettes de sécurité étanches ou masque facial de protection.

Protection de la peau : Vêtements appropriés pour la protection du corps (tablier, bottes) ; tenue de travail à manche longue ;

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: solide (poudre ou cristaux hygroscopiques), blanc

Odeur: inodore

pH (solution à 1%): 11.1 (25°C)

Point de fusion : 851 °C

Décomposition : > 400°C

Explosibilité : inexplorable

Inflammabilité : ininflammable

Solubilité dans l'eau : 220.00 g/l à 20°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans les conditions recommandées de stockage et des manipulation. Il absorbe le CO₂ de l'air.

Conditions à éviter : L'humidité : produit hygroscopique qui fixe l'humidité de l'air et formation d'hydrates au contact d'humidité.

Incompatibilités : Il réagit violemment avec : l'aluminium chaud, la chaux, l'acide sulfurique ou avec le fluor. Avec les acides il y a dégagement de dioxyde de carbone.

Produits de décomposition dangereux : à partir de 400°C : CO₂

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effet toxique dû principalement aux propriétés irritantes du produit.

Toxicité aiguë : - voie orale DL50 sur le rat : > 2000mg/kg
- Inhalation CL50 sur le rat en 2h = 2.3 mg/kg

Contact avec la peau - Peut provoquer une légère irritation de la peau en cas de contact prolongé ou répété.

Contact avec les yeux - Irritant pour les yeux.

Inhalation - Les poussières peuvent être irritantes pour les voies respiratoires.

Ingestion - effet irritant sur la cavité buccale avec sensation de brûlure

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information générale sur le comportement de la substance dans l'environnement :

Nocif pour les organismes aquatiques en raison du pH alcalin. Ne pas verser directement aux rivières, lacs, etc...

Informations écotoxicologiques :

Toxicité aquatique : CE 50 (Daphnie: Daphnia magna) /24 h: 357 mg/l

Mobilité: - dans l'eau : solubilité et mobilité importantes

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

La substance non neutralisée ne doit pas être évacuée à l'égout.

13.1. Élimination du produit : Des faibles quantités de solution peuvent être neutralisées au moyen d'une solution diluée légèrement acide (acide chlorhydrique ou sulfurique) et déversées à l'égout. Pour des grandes quantités : élimination des déchets conformément aux réglementations locales et nationales.

13.2. Élimination des emballages usés : Les conditionnements vidés et nettoyés peuvent être réutilisés, recyclés ou éliminés en conformité avec les réglementations ou envoyer dans un versoir autorisé ou dans un incinérateur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Matière non soumise aux réglementations de transport RTMD, RID-ADR, OMI, IATA

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 : article 31 et annexe II du règlement REACH

15.1. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : N° CE: 207-838-8

15.2. Symbole de danger du produit:



Xi : Irritant

15.3. Phrases R et S

R36 : Irritant pour les yeux

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S22 : Ne pas respirer les poussières

S 24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives au produit, et non pas une garantie de ses propriétés. L'information ci-dessus est donnée de bonne foi d'après nos connaissances à ce jour. L'accomplissement des indications contenues dans cette fiche de sécurité n'exempte pas l'utilisateur de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit à la sécurité et à la protection de l'environnement, qui sont de son exclusive responsabilité. Dans le cas de mélange avec d'autres substances, s'assurer que d'autres risques ne sont pas générés. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions spécifiques de manipulation.